

<https://www.geneacaux.fr/spip/spip.php?article441>



Les bergers du Pays de Caux

- Comprendre ... - Histoire cauchoise - Métiers -



Date de mise en ligne : samedi 6 octobre 2018

Copyright © Cercle Généalogique du Pays de Caux - Seine-Maritime - Tous
droits réservés

Il s'agit d'un des métiers les plus anciens de la planète, les premiers bergers étant apparus il y a environ 10 000 ans en Asie mineure

Les grands défrichements forestiers du Moyen-Age se terminent au cours des 12ème-13ème siècles. Les espaces libérés par la forêt sont remplacés à la suite par des enclos à moutons.

L'élevage des moutons était très important dans le pays de caux jusqu'au XX ème siècle. En un siècle, le cheptel d'ovins a été divisé par 10. Il y avait en Normandie 550 000 moutons remplacés en 1970 par 700 000 bovins. A la disparition dans la région de l'élevage des moutons, les bergeries furent souvent transformées en granges.



Le berger cauchois ou berquier (berquer) dans le Pays de Caux était un personnage important dans la ferme, une place lui était réservée à la grande table près du maître. Il était craint car on le disait un peu sorcier. Si les enfants gardent les animaux de basse-cour et les cochons, le troupeau de moutons, "partie la plus importante de la fortune du fermier" est confié, selon sa taille à un, voire plusieurs bergers conduits par un maître-berger, ou encore au pâtre communal. Charge à eux de le surveiller, soigner et protéger. La belle saison venue, le berger vit dans les champs, avec ses chiens fidèles.

Quand il parcourait les plaines et les vallées de notre région, il était vêtu d'une grande houppelande qu'on appelait limousine. C'était un vêtement de dessus, ample, long et solide, ouvert par devant, pourvu de manches larges, parfois ouaté ou doublé de fourrure. Il était utilisé contre le froid et la pluie.



Les bergers du Pays de Caux

Il était fréquent, au printemps, de voir les bergers laver leurs moutons dans les rivières ou les fleuves telles que la Durdent sur les communes de Paluel ou au hameau de Mautheville à Grainville la Teinturière. La tonte des moutons était précédée d'un bain forcé pour le troupeau afin de nettoyer la laine. On débarrassait ainsi de leur toison les malpropretés qui s'y attachaient et on diminuait la quantité de suint qui l'imprégnait. Ce lavage réduisait le poids de la toison d'environ 40 %. Les moutons étaient élevés pour leur lait, leur viande, leur cuir et surtout pour leur laine.



On disait autrefois que les bergers étaient sorciers. Gens silencieux et méditatifs, ils promenaient lentement leurs troupeaux de plaine en plaine, de montagne en montagne, sur la pente des coteaux, à la lisière des bois, au bord des falaises, secondés seulement par la sagacité de leurs chiens. Berger vaut « Sorcier » disait la sagesse normande. Ils connaissent et observent la tombée du soir, les couchers de soleil, l'éclat des belles nuits d'été et la marche des astres scintillants, le cours changeant des saisons qui se déroule. Isolés en leurs cabanes roulantes, les bergers y ont acquis dans les livres, quelques notions de médecine en expérimentant sur leurs troupeaux. Ils connaissent la vertu des herbes et des plantes, des « simples » qu'ils ont appris à cueillir. Il n'en faut pas plus pour que les Bergers passent pour posséder les clefs de la magie, les pratiques ténébreuses de la sorcellerie, et l'alliance avec tous les esprits transfuges de l'ordre céleste. (Georges Dubosc)

Expression cauchoise : "Euj sieus aussi fidèle qu'eul quien l'est au berquier" : Je suis aussi fidèle que le chien l'est au berger



Histoire d'une famille de bergers : ma famille !

Quatre générations de mes ancêtres furent bergers dans le Pays de Caux, comme certains de vos ascendants certainement. Voici un bref résumé de leur histoire :

Jean Renou est né en 1717 à Saint Pierre en Port, village où sa famille habitait depuis plus d'un siècle. A cette époque, ce village de Saint-Pierre en Port se situait dans le vallon, proche de la mer. Il était habité par une population de marins qui pratiquaient la pêche à pied et la pêche côtière, à bord de petites embarcations. Sur les coteaux paissaient des troupeaux de moutons. Il y avait près de 900 bêtes en 1845. Au début des années 1800, la population du vallon commença une lente migration vers le plateau. Les incendies et les orages détruisirent souvent les modestes maisons des familles de pêcheurs. N'oublions pas la terrible tempête du 23 juin 1753 entre Dieppe et Saint Pierre en port qui ravagea toute la côte. Sur le plateau se trouve le hameau de Boulleville, où vivaient agriculteurs, commerçants et artisans. Son frère Louis était mercier.



Jean partit habiter Venesville qui était une paroisse de 40 feux en 1738. Il s'y maria en 1743 à Françoise Fleury. Son beau-père Jacques y était berger. Que faisait Jean à cette époque ? Est-il déjà berger ? A t-il épousé Françoise car sa profession et celle de son futur beau-père les rapprochaient ? Jacques Fleury décéda en février 1752 à Venesville. Sur le rôle d'imposition de 1785, on retrouve son petit fils Jean Baptiste Fleury, locataire de Mme veuve Lefebvre, pour une maison et une petite mesure, au prix de 20 livres.

Deux années s'écoulèrent avant que Jean, Françoise et leurs cinq enfants décidèrent de partir emménager à Saint Valéry en Caux, entre le 23 septembre 1754 et le 2 octobre 1754. Saint Valéry en Caux est un petit bourg situé à quatre lieues. Pourquoi ce départ précipité ? Son fils Jean Baptiste venait de naître ce 23 septembre 1754. Etait-il à la recherche de nouveaux pâturages pour ses moutons ou de travail dans une ferme en tant que berger ? D'autre part, il ne faut pas oublier que c'est aussi le jour de la Saint-Michel, le 29 septembre, qui était en Occident la date de paiement des fermages par les fermiers après la récolte. C'est aussi, en conséquence la date traditionnelle d'expiration des baux ruraux. Je pense donc, que c'est peut être aussi pour cette raison, qu'il dut partir de Venesville.

Agé de 53 ans, Jean décéda en avril 1771 à Saint Valéry en Caux. Ses deux fils, son petit fils et quelques arrières petits fils deviendront bergers comme leur aïeul jusqu'en 1892.



Jean-François Millet, peintre (des) paysan(s) ? – Orion en aéroplane

Le patronyme Berquier : son origine, sa répartition géographique. Nom porté en Picardie, dans la Seine-Maritime et le Nord-Pas-de-Calais. Formes similaires : Berqué, Berquet, Berquez, Berquier, Berquiez. Il désigne un berger, sens du mot "berquer" en dialecte haut-normand (où la bergerie s'appelle "berquerie").

.....

La roulotte de berger :

Ces roulettes étaient montées sur un essieu fixe à roues en bois ou en fer. Certaines avaient une troisième roue à l'avant. Celles pourvues d'un timon axial, voire parfois de deux timons parallèles, étaient tirées par une paire de bœufs, un cheval, un âne, ou par le berger lui-même, voire les chiens, pour les plus légères, lorsque le parc était déplacé.



L'habitable était presque toujours en forme de maisonnette à deux gouttereaux et deux pignons et à toit à double pente, mais une maisonnette dans laquelle il était impossible de se tenir debout .

La cabane mobile du berger n'étant utilisée qu'à la belle saison, on peut penser que le reste du temps elle stationnait dans la cour de la ferme.



Dans le pays de caux on appelait cette roulotte : « une caverne ». Elle était peinte en couleur "bleu charrette" qui agissait comme répulsif contre les insectes et spécialement les mouches.

(Photos de cabane source effacée suivant demande du propriétaire)

.....

Le berger et le loup :

« A quelques jours de là, le berger du sieur Perdrix, fermier à Yville, ramenait ses moutons, sur le soir un loup tombe à l'improviste au milieu du troupeau, enlève un mouton avec une prestesse prodigieuse. Le gardien court à la poursuite, et parvient à saisir le mouton par la tête, tandis que l'intrépide voleur le tient à belles dents par la queue. Les cris, les coups de bâton rien ne l'effraie ; il dispute intrépidement sa proie ; enfin la victoire demeure au berger, mais il ne rapporta à la bergerie qu'un cadavre. (Laurent Quevilly)

https://www.pierreseche.com/roulotte_de_berger_3.htm

Quelques auteurs français de la fin du XIXe siècle évoquent ces cabanes mobiles. Ainsi, une nouvelle de Guy de Maupassant, *Le Saut du berger* (1882), met en scène une roulotte occupée par deux amants pour leurs ébats. Le prêtre de la paroisse, haïssant les plaisirs charnels, enferme le couple dans la carriole et entraîne celle-ci dans une pente où elle se fracasse à l'arrivée. Pour le meurtre des deux occupants, l'assassin est condamné aux travaux forcés :



« et soudain, il aperçut auprès d'un parc à moutons la hutte ambulante d'un berger. / C'était un abri, il y courut. / Les chiens fouettés par l'ouragan ne remuèrent pas à son approche ; et il parvint jusqu'à la cabane en bois, sorte de niche perchée sur des roues, que les gardiens des troupeaux traînent, pendant l'été, de pâturage en pâturage. / Au-dessus d'un escabeau, la porte basse était ouverte, laissant voir la paille du dedans. / Le prêtre allait entrer quand il aperçut dans l'ombre un couple amoureux qui s'étreignait. Alors, brusquement, il ferma l'auvent et l'accrocha ; puis, s'attelant aux brancards, courbant sa taille maigre, tirant comme un cheval, et haletant sous sa robe de drap trempée, il courut, entraînant vers la pente rapide, la pente mortelle, les jeunes gens surpris enlacés, qui heurtaient la cloison du poing, croyant sans doute à quelque farce d'un passant ».

.....

L'histoire du Presbytère de Cideville :

Dans la commune de Cideville (76), au milieu du XIX^{ème} siècle, des faits étranges se produisirent au presbytère en mars 1850. Cette affaire de sorcellerie fit couler beaucoup d'encre et fit connaître ce village dans toute la Normandie. Même l'Abbé Alexandre relata cette histoire.



En novembre 1850, le Curé de Cideville, l'abbé Thinel, alla visiter un de ses paroissiens malade quand il rencontra un certain Girard qui était un guérisseur sorcier de mauvaise réputation. Le curé le fit chasser de sa paroisse. Il fut

arrêter et condamner à une ou deux années de prisons.

Celui-ci, décidant de se venger, charge un berger sorcier, le berquet Félix Thorel de nuire au curé et de faire quitter le village aux deux élèves auxquels le prêtre enseignait. Ceux-ci, Gustave Lemonnier et Clément Bunnel étaient alors âgés de 12 et 14 ans.

Un jour de vente publique, le berger Thorel accosta le jeune Gustave et toucha discrètement sa chemise. Celui-ci retourna au presbytère.

A partir de ce moment, on assista aux faits les plus étranges : des coups frappés se firent entendre, et même en rythme lorsque de la musique était jouée, dans le presbytère de Cideville en Normandie.

Ce phénomène "musical" relativement classique se distinguait néanmoins par un impressionnant arsenal de phénomènes d'accompagnement: pluie de pierres, outils se déplaçant seuls, table en lévitation, chaises s'agitant, couteaux volant dans les airs, pupitres s'ouvrant et se fermant, oreillers et couvertures arrachés des lits.



.Des gens de toute condition, médecin, prêtres, conseillers municipaux et Maire, assurèrent avoir vu ces choses extraordinaires, Monsieur le Marquis de Mirville et Madame Des Champs du Bois-Hebert déposant avoir communiqué avec "l'Esprit".

Pendant ce temps, l'enfant ensorcelé, un des deux élèves du curé, tombait en syncope puis avait des visions. Cependant le bruit de tous ces faits étranges s'était répandu dans le pays.

Se souvenant que ces sortes "d'esprit" craignaient les pointes de fer, la population s'arma de pics et d'épée et frappa l'espace. On entendit alors des gémissements et deux fois pardon. Le Curé accorda son pardon si "l'esprit" venait demander grâce devant l'enfant le lendemain.

Le jour dit, le Curé vit arriver le Berger THOREL blessé au bras et au visage. Il se mit à genoux et demanda pardon à

l'enfant qui le lui accorda. Une dernière confrontation dut avoir lieu en présence du Maire, Monsieur CHEVAL, -a la mairie de Cideville. Le Berger THOREL en présence du Maire demanda grâce de nouveau et voulant obtenir celle du Curé se traîna vers lui. Celui-Ci apeuré, assena à THOREL trois coups de canne sur le bras. Ces coups allaient faire l'objet de la plainte en justice déposée, par le sorcier, au Juge de Paix de Yerville qui selon ces propos fut stupéfait devant les nombreux témoignages. A l'audience, un témoin « rapporta que le berger lui avait dit : « Chaque fois que je frapperai du poing sur ma canne, tu tomberas ». Peu après, Thorel ayant donné un coup de poing sur son bâton, le témoin eut la sensation que « quelque chose » lui serrait la gorge, l'étranglait et le contraignait à tomber ».

Le 4 février 1851, jugement était rendu : THOREL fut débouté et condamné aux dépens. Quelques 34 témoins furent entendus. En d'autres temps, il eût connu le bûcher. Il paraît que le presbytère hanté fut rasé et qu'après la mort de Thorel sa tombe fut l'objet de nombreuses visites à tel point que le Cardinal de Bonnechose la fit disparaître.

Vidéo 1 : <https://youtu.be/EgCHjTI0zza>

Vidéo 2 : <https://youtu.be/Wc76LdRPfI8>

F, Renout

(Administrateur cgpcsm)

Sources diverses :

- 1) Joel Trépied (Histoire de Saint Pierre en Port)
- 2) Charles Leroy (Histoire de Venesville)
- 3) Louis Alphonse Cahagnet (magie magnétique et traité historique de ...)